

**CHSCT du 28 avril 2020 à 10 H avec le Docteur JUSSIAUX, Monsieur BOCQUILLON, les OS et l'équipe de Direction.**

Les présents :

Pour la Direction : Mme Desbois, Mme Deslandes, Mr Jouanneau.

Pour les syndicats :

- Solidaires : Mme Diguët, Mr Prud'Homme, Mme Thienot, Mme Pénisson,
- CGT : Mr Pénin et Mr Pierre-Emile,
- FO : Mr Oblin,
- CFDT : Mr Champagne.

Le Docteur Jussiaux et Mr Bocquillon.

Ce CHSCT s'est tenu en audio conférence et crise sanitaire oblige il n'avait pas le formalisme habituel. Néanmoins, même s'il peut paraître un peu prématuré au regard des annonces imminentes sur les modalités de déconfinement, il a permis de faire un point sur la situation existante et mettre en exergue certaines de nos préoccupations .

Un prochain CHSCT devra se tenir au mois de mai, de préférence dès que les mesures de reprise décidées par la DG seront connues ainsi que leurs déclinaisons au niveau local.



### **1- situation sanitaire de la DDFIP, son évolution et les solutions**

A compter du 17 mars, le cas des personnes « à risques » a été évalué par le médecin de prévention.

Elles ont été écartées au fur et à mesure et placées en autorisation d'absence ou en télétravail si possible et si la mission était prioritaire.

A ce jour, 7 cas ont été « identifiés » COVID « (testés ou non) du 24 mars au 1<sup>er</sup> avril.

Le médecin de prévention a contacté les agents et en fonction des résultats de l'enquête qu'elle a menée suite à un interrogatoire, et des positions administratives qu'ils occupaient (présentiel, confiné, etc.) cela a conduit à l'éviction du service pour certains et une mise en « quatorzaine » d'un service complet.

Les locaux du service placés en « quatorzaine » ainsi que l'étage entier (RDC du CDFIP de Châteauroux) qui l'abritait ont fait l'objet d'un nettoyage approfondi suivant les recommandations en usage.

La direction suit les consignes du médecin de prévention dans ces circonstances.

Le médecin de prévention demande de laisser les locaux libres de toute occupation pendant 24 h après désinfection.

A ce jour, 5 personnes sur 7 sont considérées «guéries».

Le médecin de prévention n'a pas pu nous indiquer dans quelle proportion d'agents malades nous nous situons en l'absence de données comparatives à ce jour et de personnes testées.



## Un Nettoyage S'impose ici



Concernant le nettoyage approfondi et la désinfection des locaux, la Direction n'a pas fait appel à des sociétés autres que notre prestataire habituel, celui-ci étant qualifié nous a-t-on dit pour effectuer cette prestation spécifique, utilisant des produits de même nature que ceux employés dans les hôpitaux et appliquant un protocole bien défini.

Cela n'a semble-t-il soulevé aucune remarque de la part des acteurs de prévention (médecin et Inspecteur santé sécurité au travail).

### 2 -examen des conditions de travail et protection des agents mises en œuvre au regard des différents PCA

Le PCA ( plan de continuité d'activité) est comme vous le savez, une déclinaison locale des prescriptions nationales concernant les missions « essentielles » qui ont été identifiées au niveau national.

Nous en sommes à notre deuxième PCA incluant la campagne IR.

Il s'agit, en fait, d'identifier le potentiel de personnes mobilisables pour ces missions, 208 collègues ont été identifiés comme « mobilisables » avec l'aide de nos chefs de service.

L'exercice a été un peu difficile à mettre en œuvre car dans la première semaine il y avait plus d'agents en présentiel que nécessaires sur des missions non prioritaires.

Nous avons alerté la direction très rapidement sur cette anomalie, les messages n'étant pas compris par tout le monde.

Le but recherché était d'avoir le moins possible d'agents en présentiel et suivant une rotation qui permettait de respecter les « gestes barrières » et de garantir la sécurité des collègues.

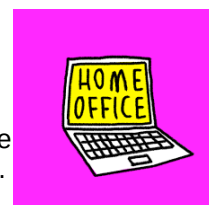


La diffusion brutale du virus dans notre département a vite mis en évidence la nécessité de respecter les consignes strictement et le deuxième PCA a bien intégré ces consignes puisque les agents travaillant en présentiel doivent, outre le respect de la distanciation sociale, nettoyer chaque jour leur environnement de travail (ordinateur, téléphone, souris, bureau, accoudoirs de fauteuils)

Des consignes ont été édictées pour la restauration dans les locaux, celles-ci comme nous vous en avons déjà fait part n'ont pas fait l'unanimité et sont « évolutives » nous a-t-on précisé et certaines de nos suggestions ont été retenues, au CDFIP de Châteauroux par exemple : un micro-ondes déplacé dans la salle de réunion (ou délestage accueil) du RDC (attention à masquer la caméra).

Le télétravail outil de distanciation par excellence est monté en puissance.

Concernant les masques obligatoires hors personnes recevant du public et la possibilité d'être équipé de masques alternatifs, pas de réponse à ce stade, la DG n'a pas encore finalisé sa position.



Rappel important : **le masque ne vient qu'en complément des gestes barrières.**

A la question posée : si un collègue refuse d'appliquer les gestes barrières que faire ? Et bien si vous n'arrivez pas à lui faire entendre raison, il faut le signaler à la hiérarchie. Cette attitude trouve son application légitime dans un article du code du travail qui impose à un salarié de prendre des mesures pour sa sécurité et celle des autres.



STOP VIRUS

shutterstock.com • 1682811418

Concernant le gel et les lingettes désinfectantes nous avons été approvisionnés de façon que chaque service puisse en être doté, mais le réapprovisionnement ne semblait pas avoir été prévu...

Nous avons demandé à ce qu'il soit fait régulièrement car nous aurons besoin de ce gel et des lingettes pendant longtemps.

Les agents ouvrant le courrier sont dotés de gants. Le courrier est ouvert à J +1.



Au jour d'aujourd'hui, mme DESBOIS pense que l'accueil ne se fera que sur rendez-vous d'ici la fin de la campagne, mais la volonté de nos instances dirigeantes est aussi impénétrable que changeante. Il faut donc être prêt à toute éventualité

L'utilité de faire des tests généralisés aux agents n'est pas retenue pour l'instant, en l'état actuel de fiabilité de ceux-ci

Le médecin de prévention a rappelé la fiabilité très relative des résultats « négatifs »  
Les tests sérologiques ne seront pas pratiqués chez nous actuellement compte tenu des inconnues scientifiques sur la valeur du chiffre d'anticorps de nature à protéger d'une nouvelle infection.  
Pas utile à ce stade pour le docteur Jussiaux.

Pas de procédure spécifique de prise de température à l'entrée des bureaux, mais cela peut être utile de la faire à titre personnel chez soi le matin.



Dans ce cas aussi, rien n'est figé, tout cela est soumis aux avancées scientifiques, décisions politiques, etc. Espérons que notre ministère saura s'adapter rapidement.

### **3-Télétravail, conditions de mise en œuvre et suivi des agents**

Le télétravail est monté subitement en puissance.  
La direction dispose de 105 télétravailleurs « potentiels »  
17 ordinateurs sont « partagés » dont 15 par des couples.



Nous avons notre propre parc d'ordinateurs, on espère que ceux qui nous ont été mis à disposition le resteront au moment du déconfinement.

Cette montée en puissance rapide questionne sur la façon dont ce mode de travail est appréhendé et maîtrisé tant par les agents que par les chefs de service.

Ces nouveaux télétravailleurs n'ont pas signé de convention. Un message qui acte cette situation de travail, rédigé par la direction est transmis par le chef de service qui lui même le transmet aux agents concernés et qui tient lieu de convention.

Il n'est pas demandé aux agents de souscrire d'assurance spécifique pour le matériel, notre administration prenant en charge tout sinistre éventuel mettant en cause le matériel.



Naturellement, le chef de service doit assurer un suivi professionnel, mais nous avons interpellé la direction et leur avons demandé de rester vigilant sur le ressenti des agents et le vécu de cette situation de télétravail sur toute la semaine.

Ils doivent s'assurer de la bonne forme mentale de ces agents dans le contexte anxiogène de cette période difficile.

Le télétravailleur travaille dans le cadre de son module horaire et doit faire attention à son droit à déconnexion...

Le guide pratique du télétravailleur est à consulter sans modération

Le télétravail sera encore quelque temps très utilisé dans un cadre plus large de reprise comme un moyen de respecter la distanciation sociale.

Il faut donc rester vigilant et attentif sur notre santé concernant cette forme de travail qui, de l'exception, est devenue brutalement sur le devant de la scène sans préparation de tous les acteurs.

Nous avons aussi alerté à cette occasion sur une forme d'isolement que pourrait ressentir un collègue resté chez lui en autorisation d'absence et ne pratiquant pas le télétravail.



Garder un lien avec le service nous paraît essentiel

#### **4-Retour au travail en présentiel et mesures à mettre en œuvre pour protéger les agents dans la durée**

A ce jour, ce point est en plein examen par la DG et la direction, port du masque, règles de vie en commun de nature à garantir notre sécurité

Le 11 mai et cela nous a été confirmé hier par notre 1<sup>er</sup> ministre, est une date de départ de déconfinement progressif dans le strict respect des règles sanitaires, tant pour le retour de tout le monde sur son poste de travail que sur nos missions.

Pas encore de mesures concrètes, les chefs de service sont mis à contribution pour examiner les conditions d'un retour au travail en sécurité des agents.

Nous avons émis l'idée d'étudier un sens de circulation au sein des CDFIP, idée qui semble avoir été retenue

Des plaques de plexiglas ont été demandées pour les postes de réception des accueils sur rendez-vous uniquement pour l'instant et peut être sur les marguerites.

Nous avons fait remarquer que l'accueil devait être repensé dans la perspective de respect sur un temps beaucoup plus long que d'ici l'été, des distanciations sociales.

Vous qui connaissez la disposition de vos locaux n'hésitez pas à partager avec vos chefs de service vos idées pratiques.

Il faut que nous nous sentions en sécurité afin de retrouver de la sérénité à travailler ensemble.

Un CHSCT spécifique déconfinement se tiendra dans la semaine qui suit le 11 mai.

Pour les agents « empêchés » pour raisons médicales le médecin de prévention décidera de la possibilité de reprendre le travail présentiel ou de rester écarté avec proposition de télétravail éventuel.

La situation des collègues ne pouvant ou ne voulant pas mettre leurs enfants à l'école est à l'étude au niveau de la direction générale.



#### **5- Financement par le budget du CHSCT de certaines mesures de protection des agents à définir**

Ce point sera réexaminé en fonction des solutions retenues pour le déconfinement, lors de la prochaine séance

Pour nous comme pour la direction la priorité reste la sécurité et la protection des agents.

Tenez-nous informés de votre situation sur vos sites et dans vos services.

Prenez soin de vous, lavez vos mains et le reste !

